

Critères :

N°	NOTES : de 5 (très bon) à 1 (médiocre)	Nb Pts Max
	INTITULÉ	
1	CRITERE n°1 : Pertinence de l'action	30
1-1	par rapport aux : - contexte et enjeux locaux, aux stratégies de la charte - effets positifs environnementaux (écologiques, paysagère, architecturale) ou sociaux et culturels	6
1-2	Maturité de la réflexion à l'origine du projet : - choix méthodologique de la conception du projet. - L'ensemble des éléments extérieurs au projet semblent maîtrisés - le lien avec les autres acteurs ou structures susceptibles d'être concernés par le projet est clairement établi, - caractère partenarial, reproductible ou démonstratif du projet.	6
1-3	Maturité de la réflexion à l'origine du projet : - choix méthodologique de la conception du projet - caractère partenarial, reproductible ou démonstratif du projet - caractère innovant	6
1-4	Pertinence du calendrier de réalisation (maxi 12 mois) : - prise en compte de la faisabilité technique et réglementaire	6
1-5	Adéquation du budget par rapport aux objectifs du projet : - mise en œuvre à des coûts raisonnables au regard du principe de bonne gestion, pertinence du phasage.	6
2	CRITÈRE n° 2 : Conservation et valorisation du patrimoine naturel, culturel et Paysager au regard de la charte de l'établissement	30
2-1	Cœurs terrestres et marins : - conservation et/ou valorisation des patrimoines NCP - connaître et partager la connaissance sur les patrimoines NCP.	15
2-2	Aire d'adhésion et aire maritime adjacente : - garantir la conservation des patrimoines naturels, culturel et paysager. - mieux connaître et partager la connaissance sur les patrimoines Naturel, culturel.	15
3	CRITÈRE n° 3 : Valorisation économique locale et durable :	40
3-1	Cœurs terrestres et marins : - pour des activités économiques respectueuses des patrimoines naturels, culturel et paysager des cœurs.	20
3-2	Aire d'adhésion et aire maritime adjacente : -accompagner une économie locale durable favorisant un développement endogène.	20
	Score Total (Maximum 100 pts)	
	TOTAL POINTS	